QUESCOM

Société Anonyme au capital de 2.329.000 €

Siège social : Les Espaces de Sophia Bât. C – 80 Route des Lucioles

06560 Valbonne

423 675 644 R.C.S. Grasse

(la « **Société** »)

DÉPOSÉ LE
21 DEC. 2011
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GRASSE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 16 AOUT 2011

L'an deux mille onze,

Le 16 août,

A 10 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») au siège social de la Société sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée le **1er** aout 2011 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Gilles Meyer, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général préside l'Assemblée (le « **Président de séance** »).

Saffron Hill Ventures 2 Limited Partnership, représenté par sa société de gestion Saffron Hill Mgp 2 Limited est absente, ainsi que la société de gestion Amundi représentée par Guillaume Girard. La société BayTech Venture Capital GmbH & Co KG représenté par sa société de gestion Baytech Venture Capital Beratungs GmbH, représentée par Monsieur

Rolf Schneider Gunther a donné pouvoir à Monsieur Gilles Meyer La société Chopin Invest représentée par Madame Valérie Gombart a donné pouvoir à Monsieur Xavier Martin.
Le Bureau ainsi constitué désigne Monsieur Xavier Martin pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il accepte. Monsieur Robert Urban ainsi que Monsieur Xavier Martin sont désignés scrutateurs.

Le Cabinet PricewaterhouseCoopers, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 1er aout 2011, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1.430.000 actions sur un total de 2.329.001 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, les actionnaires présents et représentés réunissant plus d'un quart (1/4) des actions ayant le droit de vote, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de la date de clôture de l'exercice fiscal de la Société au 31 décembre ;

2. Ratification de la nomination de Monsieur Shawn Luetchens, représentant Saffron Hill, en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société ;

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président de séance déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

Modification de la date de clôture de l'exercice fiscal de la Société au 31 décembre

Le Président indique aux membres présents que cette résolution ne pourrait être votée dans le respect des textes en vigueur du fait du statut de Société Anonyme de la Société Quescom, et compte tenu du non-respect des délais de convocation. Il précise que cette disposition n'avait pu être validée préalablement à l'envoi des convocations pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Il conclue que ce point a été discuté et validé avec le cabinet PricewaterhouseCoopers, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, ainsi que les conseils de la Société, qui confirment que pour permettre de modifier la date de clôture de l'exercice fiscal de la Société, il est obligatoire de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire préalablement à la clôture de l'exercice fiscal en cours.

Le Président conclue en demandant aux membres présents de rejeter cette résolution, qui pourra être représentée dans le cadre d'une prochaine Assemblée.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination de Monsieur Shawn Luetchens, représentant Saffron Hill, en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société

Le Conseil d'Administration tenue en date du 21 juillet 2011 a proposé la nomination de Monsieur Shawn Luetchens, représentant Saffron Hill, en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société. Monsieur Shawn Luetchens avait accepté cette nomination.

La présente Assemblée soit se prononcé sur la ratification de cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

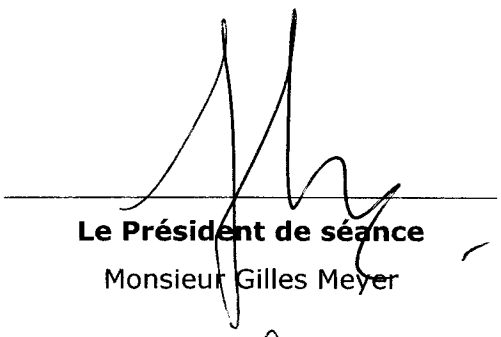
Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

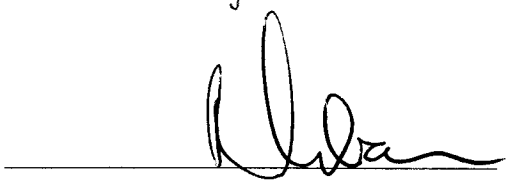
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



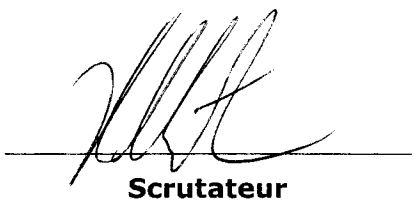
Le Président de séance
Monsieur Gilles Meyer



Le Secrétaire
Monsieur Xavier Martin



Scrutateur
Monsieur Robert Urban



Scrutateur
Monsieur Xavier Martin